

## Des interventions régulières sur tout le territoire

Les agents du réseau de l'ONCFS capturent en moyenne 700 à 800 animaux chaque année. Plus de 70% de leurs interventions relèvent de la sécurité publique.

Si la grande majorité de leurs interventions se font sur des animaux de la faune sauvage indigène, ils sont aussi amenés à capturer des espèces plus rares ou plus exotiques, notamment du fait de la prolifération des Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC).

Cervidés, sangliers mais aussi ours, bisons, kangourous, vautours et iguanes sont des exemples d'espèces capturées par les agents du réseau. Ces agents sont aussi régulièrement appelés lorsque des panthères sont signalées, ici ou là sur le territoire national.



## Conduite à tenir

Pour toute capture d'animal sauvage, contactez rapidement l'ONCFS.

Informé en premier lieu, le correspondant spécialisé pourra effectuer rapidement la première recherche d'indices. Cette analyse indispensable lui permettra de vous apporter la solution la plus adaptée à la situation ; ce qui évitera souvent le déclenchement d'une opération disproportionnée.

www.oncfs.gouv.fr



*Établissement public, sous double tutelle des Ministères de l'Écologie et de l'Agriculture, en charge de la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats, de la police de la chasse et de l'environnement et de l'appui technique auprès des décideurs politiques, aménageurs et gestionnaires de l'espace rural.*

### Direction générale

85 bis Avenue de Wagram - BP 236 - 75822 Paris Cedex 17  
Tél. 01 44 15 17 17 - Fax 01 47 63 79 13  
direction@oncfs.gouv.fr

### Direction de la police

BP 20 - 78612 Le Perray-En-Yvelines Cedex  
Tél. 01 30 46 60 00 - Fax 01 30 46 60 83  
police@oncfs.gouv.fr

### BMI CITES CAPTURE

Pavillon du Pont du Pinay - 41250 Chambord  
Tél. 02 54 87 05 82 - Fax 02 54 87 05 90  
dp.bmi-cw@oncfs.gouv.fr

Pour joindre la direction régionale de l'ONCFS :

Pour joindre le service départemental de l'ONCFS :



2006, Crédit photo : DR, SD77, BMI CITES Capture - Ce document participe à la protection de l'environnement. Il est imprimé par CARACTERE sur papier issu de forêts gérées durablement. N° chaîne de contrôle CTBA/06-00743



# Le Réseau CAPTURE

de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage





## Le réseau CAPTURE

L'activité capture, mission à part entière de l'établissement dès sa création, est structurée en réseau depuis 1993. Ce dernier est articulé autour d'une brigade spécialisée basée à Chambord et de 170 correspondants présents dans les départements.

En complément de sa formation générale sur la faune sauvage, chaque correspondant du réseau reçoit une formation spécifique sur la capture.

Cette formation est déclinée à la fois sur les plans juridique et technique. Elle porte tant sur la capture mécanique (techniques de piégeage et de manipulation des espèces dangereuses) que sur la capture chimique (téléanesthésie au moyen d'un lanceur hypodermique).



Cette organisation en réseau permet de garder en mémoire les techniques utilisables face aux multiples situations rencontrées sur tout le territoire national. Ainsi chaque correspondant peut profiter des connaissances et des expériences acquises par les autres membres du réseau.

## Des agents aux compétences spécialisées

De par leurs fonctions professionnelles, les agents de l'ONCFS ont une grande expérience du travail en milieu naturel.

Ils ont aussi une bonne connaissance des espèces sauvages et des techniques de capture de celles-ci.

De plus, leurs compétences juridiques leur donnent les connaissances nécessaires pour proposer le cadre réglementaire le plus adapté à chaque intervention.



Ajoutées à leur formation, ces compétences font du correspondant une personne ressource spécialisée dans la capture d'animaux sauvages en milieu naturel.

Parallèlement aux interventions nécessitées pour résoudre des problèmes liés à l'ordre public, les agents effectuent des captures dans le cadre de programmes d'études scientifiques. Dans certains cas, ils peuvent aussi être amenés à effectuer des interventions chez des particuliers.

## Apporter des solutions

Les administrations ainsi que les collectivités locales et territoriales sont régulièrement confrontées aux problèmes liés à des animaux sauvages.

La justice, quant à elle, dans le cadre de procédures peut être amenée à vouloir déposséder un délinquant d'animaux sauvages qu'il détient illégalement.

Ces animaux, indigènes ou invasifs, échappés et parfois dangereux, engendrent souvent des risques immédiats concernant **la sécurité, la salubrité ou la tranquillité publique**.

De plus, de par leur protection juridique, l'intervention sur ces animaux est parfois rendue difficile du fait d'une législation complexe.



Par ailleurs, les multiples statuts juridiques rendent parfois difficile l'intervention sur ces animaux.

Du fait de ses connaissances et de son expérience, le correspondant capture de l'ONCFS est le plus qualifié pour apporter des solutions à ces problèmes.

